

Procès-verbal des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL de VILLARD-SALLET

Séance du 22 juillet 2021

Le vingt-deux juillet deux-mille vingt et un à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à la suite de la convocation adressée par Mr Le Maire, MESTRALLET Jean-Claude, le 13 juillet 2021.

Présents : MM. MESTRALLET Jean-Claude, Aline MESTRALLET, Christophe ESQUENET, Fabienne GABBANA, Sabine DIAS MAGALHAES, Caroline GUCHER, Nicolas COUTIER, Boban LECIC,
Absent excusé : Ronald VALLANT (Procuration donné à Jean-Claude MESTRALLET)

La séance est ouverte à 19H30

Présence de 0 administré(s)

Conformément à l'article L-2121-15 du CGCT, il est procédé à la désignation du secrétaire de séance : Mme Aline MESTRALLET est désignée secrétaire par le conseil municipal et accepte les fonctions.

En début de séance le compte-rendu de la séance du 15 juin 2021 est approuvé par l'ensemble du conseil municipal.

Rappel de l'ordre du jour :

- Point projets en cours + travaux
- Délibération vente parcelle communale à un particulier
- DM lotissement et clôture du BP lotissement au 31/07/2021 et remboursement de l'avance au BP principal
- AGATE : Projet d'arrêté conjoint réglementant l'accès aux véhicules à moteur
- Acquisition potentielle de deux parcelles pour tri sélectif
- Forêt : journée animation/mécénat. Motion de soutien à l'ONF
- Schéma directeur cyclable
- Informations et questions diverses

I. Point projets en cours et travaux

Reprise mur parking communal (Délibération n°1)

Le Maire indique que le mur du parking se doit d'être repris partiellement.

L'entreprise EIFFAGE qui réalise les travaux de sécurisation actuellement est présente sur la commune. De ce fait, un devis a été demandé. Le montant de celui-ci est de 1 750€ HT.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **Accepte** le devis de l'entreprise EIFFAGE à hauteur de 1750€ HT,
- **Autorise** le Maire à signer le devis et tous les documents relatifs à ce projet.

a. Four communal - Devis barraudage et volets (Délibération N°2)

Le Maire précise avoir reçu le devis de l'entreprise CADOUX CHARPENTE concernant le barraudage et les volets du four communal. Celui-ci s'élève à 1 468€ HT.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **Accepte** le devis de l'entreprise CADOUX CHARPENTE à hauteur de 1 468€ HT,
- **Autorise** le Maire à signer le devis et tous les documents relatifs à ce projet.

Le Maire rappelle la subvention reçue de la Région à hauteur de 35 000€ sur ce projet, à quoi s'ajoute le bonus région de 25 000€.

Le Maire remercie ses collègues élus pour leur investissement les samedis matin pour les travaux de maçonnerie.

Il reste la pose du four, la reprise des façades et l'aménagement extérieur.

II. Délibération vente parcelle communale à un particulier (Délibération °3)

Le Maire rappelle que la commune s'est engagée lors de l'acquisition du bien place Novel-Cattin (pour démolition), de vendre une partie de la parcelle A869 au riverain voisin.

Le bornage a eu lieu. De ce fait, le Maire demande aux membres du conseil municipal de fixer le prix de vente.

Le conseil municipal après en avoir délibéré avec 8 voix pour et 1 abstention (Fabienne GABBANA),

- **Définit** le prix de vente à hauteur de 10€m² (10€x34m² : 340€) + les frais notariés et les frais de géomètre a la charge de l'acquéreur,
- **Autorise** le Maire à signer l'acte de vente et tous les documents relatifs à ce projet.

III. Délibération DM -demande de clôture du Budget annexe lotissement et remboursement de l'avance au BP principal (Délibération n° 4)

Le Maire indique que les 5 lots ont été vendus et que de ce fait il convient de clôturer le budget annexe du lotissement au 31/07/2021.

En amont, il faut que le BP annexe lotissement remboursement l'avance de 119 247.13€ au BP principal.

Afin de permettre cela il convient de prendre une DM sur le BP lotissement comme suit :

- Diminution du compte 3555/040 (DI) pour 62 570.18€
- Augmentation du compte : 1687/016 (DI) pour 62 570.18€ (déjà 56 676.95€ sur ce compte)

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **Accepte** la décision modificative du BP lotissement comme énoncé ci-dessus,
- **Autorise** le remboursement de l'avance du BP lotissement au profit du BP principal à hauteur de 119 247.13€
- **Autorise** la demande de clôture du BP Annexe du lotissement au 31/07/2021 auprès de la trésorerie.

IV. AGATE : Projet d'arrêté conjoint réglementant l'accès aux véhicules à moteur (Délibération n° 5)

Le Maire indique avoir reçu le projet d'arrêté conjoint permettant de réglementer l'accès aux véhicules à moteur sur plusieurs communes, dont VILLARD-SALLET.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **Valide** le projet d'arrêté conjoint,
- **Autorise** le Maire à signer l'arrêté conjoint et tous les documents relatifs à ce projet.

V. Acquisition potentielle de 2 parcelles pour tri sélectif

Dans le cadre d'un aménagement d'entrée de village et d'un rajout de containers de tri sélectif coté « Louise DUFOUR » et au vu des contraintes liées à l'enlèvement, la commune souhaite acquérir 2 parcelles.

Les élus autorisent le Maire à consulter les propriétaires.

VI. Forêt : journée animation/mécénat et Motion de soutien à l'ONF

a. Journée animation/mécénat

Conformément aux engagements pris par la commune, il convient de définir les dates d'animation scolaire avec le mécène (MND). La commune doit convenir de 4 dates entre le 4 et le 19 octobre 2021. Le Maire se rapproche de l'ONF pour définir les dates.

b. Motion contre l'augmentation de la contribution des communes au financement de l'ONF et la réduction du personnel (Délibération n°6)

CONSIDERANT :

- Les décisions inacceptables du Gouvernement d'augmenter une nouvelle fois la contribution des Communes forestières au financement de l'ONF, à hauteur de 7,5M€ en 2023 puis 10M€ par an en 2024-2025,
- Les impacts considérables sur les budgets des communes et collectivités qui vont devoir rechercher des ressources nouvelles auprès de leurs citoyens,
- Le risque de dégradation du service public forestier dans les territoires en raison du projet de suppression de 475 emplois indiqués dans le futur Contrat Etat-ONF,
- L'engagement et la solidarité sans cesse renouvelés des communes forestières au service des filières économiques de la forêt et du bois, en période de crises notamment sanitaires ;
- L'impact très grave de ces crises sanitaires sur les budgets des communes déjà exsangues,
- Les incidences sérieuses sur l'approvisionnement des entreprises de la filière bois et des emplois induits de ce secteur,
- Les déclarations et garanties de l'Etat reconnaissant la filière forêt-bois comme atout majeur pour l'avenir des territoires, la transition écologique et énergétique, ainsi que la lutte contre le changement climatique,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **Exige** le retrait immédiat de la contribution complémentaire des Communes forestières et la révision complète du Contrat d'Objectifs et de Performance Etat-ONF,
- **Demande** une vraie ambition politique de l'Etat pour les forêts françaises et un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face.

c. Délibération clôture parcelles de bois B994 et 995 (délibération n°7)
Cette délibération annule et remplace la délibération n°6 du 15/06/2021

Aline MESTRALLET indique que les prix ont été modifiés et qu'il convient donc de délibérer au vu du devis actualisé. Le Maire rappelle la nécessité d'installer une clôture pour protéger les arbres plantés dans la forêt communale du Castelet.

Le devis initial de l'entreprise THOUVARD était de 967.02€ HT. Celui-ci se voit majoré à hauteur de 76€25 HT. Le devis est donc de 1 043.27€ HT

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **Accepte** le devis de la SARL ETS THOUVARD à hauteur de 1 043.27€ HT,
- **Autorise** le Maire à signer le devis et tous les documents relatifs à ce projet,
- **Le Maire sollicite** la Région pour une aide financière.

VII. Schéma directeur cyclable

Fabienne GABBANA fait un retour sur la réunion du 5 juillet 2021 concernant l'étude par la communauté de communes Cœur de Savoie est en cours afin de privilégier l'utilisation des vélos, essentiellement pour les trajets domicile/travail ou domicile/Collège.

A noter qu'il est précisé que pour aménager le secteur en totalité le projet est estimé sur 10 ans.

VIII. Informations et questions diverses

a. Urbanisme

Au 22 juillet 2021 la commune a enregistré 3 permis de construire, 17 déclarations préalables et 19 certificats d'urbanisme.

b. Vitrine d'affichage

Le maire indique que les 4 nouveaux panneaux ne sont pas adaptés. En effet, les papiers se décollent des panneaux. Pour y remédier un devis a été demandé auprès de la société SARL NET COLLECTIVITES. Le montant du devis est de 562.80€ HT.

Un autre devis sera demandé auprès de l'entreprise SIGNAUX GIROD.

c. Nouvel opérateur sur pylône

Le Maire indique avoir reçu le 22 juillet 2021 un courrier recommandé de l'opérateur FREE pour informer la commune de l'installation de nouvelles fréquences pour l'utilisation de la 3G et 4G, pour ses abonnés.

Compte-tenu de la récente convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les réseaux de télécommunications, les futurs opérateurs doivent s'acquitter d'une participation à la commune.

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au jeudi 30 septembre 2021 à 19h30.

La réunion préparatoire aura lieu le jeudi 16 septembre 2021 à 19h30

En l'absence d'autres questions, la séance est levée 21h30.

Le Maire
Jean-Claude MESTRALLET

